

Jean-Michel Blanquer recale l'Observatoire de la laïcité et s'oppose aux signes religieux

[richard. Bentayou.Giraud](#) 9 janvier 2019

par richard. Bentayou.Giraud



Le ministre de l'Education s'est opposé à l'avis non contraignant de l'Observatoire de la laïcité, qui préconisait de modifier la législation pour autoriser le port de signes religieux lors de la phase en internat du futur service national universel. "C'est évidemment une recommandation que je ne suivrai pas", a affirmé Jean-Michel Blanquer.

Franc désaveu pour l'Observatoire de la laïcité. Deux jours après [l'article de Marianne](#) consacré aux recommandations de cette commission d'experts, qui conseillait au gouvernement d'autoriser le port de signes religieux pendant la phase en internat du futur service national universel, le ministre chargé de mettre en œuvre la réforme a d'ores et déjà annoncé qu'il ne tiendrait pas compte de cet avis. Invité de la chaîne i24News, Jean-

Michel Blanquer a déclaré : "*L'Observatoire de la laïcité ne m'a pas consulté avant de faire cette recommandation. C'est évidemment une recommandation que je ne suivrai pas. C'est toujours intéressant de voir ce qu'ils disent, mais en l'occurrence ils se trompent.*"

Le 18 décembre dernier, l'Observatoire de la laïcité avait rendu à Gabriel Attal, secrétaire d'Etat à l'Education placé sous l'autorité de Jean-Michel Blanquer, une étude consacrée aux futures règles d'application de la laïcité au sein du futur service national universel (SNU) que compte mettre en place le gouvernement. Une mesure du rapport avait retenu l'attention : pour la première phase de la partie obligatoire du SNU, qui concerne des jeunes de 14 à 16 ans et se déroule en internat, l'Observatoire conseillait de ne pas soumettre les appelés au SNU "*au principe de neutralité, ni à l'encadrement de leur manifestation d'appartenance religieuse*".

Cette proposition avait fait parler : en effet, un précédent rapport adressé à Emmanuel Macron par un groupe de travail recommandait au contraire d'étendre la loi de 2004, qui proscrit le port de signes religieux ostensibles à l'école, à cette période d'internat du SNU. Par ailleurs, nombre de militants laïques avaient fait part de leur inquiétude quant au flou qu'aurait créé la mesure préconisée par l'Observatoire : comment expliquer à des jeunes qu'ils ont le droit d'arborer kippas, croix chrétiennes, voiles islamiques ou turbans au cours du SNU mais pas à l'école, et ce alors que la loi de 2004 fait déjà l'objet de contestations sur le terrain ?

UN MINISTRE PLUS LAÏQUE QUE L'OBSERVATOIRE

Il semble que Jean-Michel Blanquer ait été sensible à ces arguments, confirmant par là son orientation franchement laïque : en juin dernier, le ministre de l'Education avait [fait distribuer dans toutes les écoles de France](#) un "*vade-mecum*", document de 83 pages conçu pour aider les professeurs à gérer concrètement les atteintes à la laïcité. Ce petit guide a été conçu avec la collaboration du Conseil des sages de la laïcité, créé en février par le ministre pour "*préciser la position de l'institution scolaire en*

matière de laïcité et de faits religieux".

Par ailleurs, des équipes laïcité ont été créées dans chaque rectorat pour apporter une aide concrète aux établissements "*chaque fois qu'il y a une difficulté*". Les professeurs disposent désormais aussi d'une plateforme spécifique de signalement pour alerter sur chaque fait problématique. Autant dire qu'en matière de laïcité, la ligne républicaine suivie par Jean-Michel Blanquer a peu à voir avec les accommodements prônés par l'Observatoire. Le désaccord concernant le SNU en est la plus récente illustration.